

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 15 DECEMBRE 2015**

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre - Président ;

Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,  
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE,  
*Echevins*

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc  
JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHERAIN,  
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore  
CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique  
DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella  
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie  
CALLEWAERT, Didier DEHON, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général f.f.*

EXCUSES:

Mme Natacha LEROY  
Mr Alexandre BALOURDOS

*Convoquée en date du 07 décembre 2015, la séance est présidée par Monsieur  
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

\*

**Conseil communal du 15 décembre 2015**

**à 20h**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**TUTELLE CPAS**

**1. CPAS – Modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire  
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire du CPAS.

**Accord à l'unanimité**

*M. Fayt présente la modification budgétaire n°2 du CPAS ainsi que le budget de l'exercice 2016. Il indique que le CPAS va bien. En effet, son budget 2016 ne requerra pas d'intervention supplémentaire de la Ville de Binche, par rapport à la dotation octroyée en 2015. Certes, des charges supplémentaires incombent au CPAS en raison du contexte général : augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion, augmentation des ayants droit à l'aide sociale. Elles sont compensées par une augmentation des recettes et une diminution des dépenses liées à la bonne gestion des services. Ainsi, la RJM dégage à présent du bénéfice, le déficit de la crèche a été réduit et le nombre d'heures prestées par le service d'aides familiales et de maintien à domicile a augmenté de 19.000 à 25.000. A l'extraordinaire, plusieurs investissements sont prévus au budget 2016. Les préfabriqués installés sur le site des Droits de l'Homme seront remplacés, l'objectif étant par ailleurs de déplacer sur ce site le service insertion également. Une réaffectation de locaux au DBM est budgétée qui doit permettre l'installation du service technique, de la Main à la Tâche et la formation des techniciennes de surface. Des investissements sont programmés en 2016 pour poursuivre la sécurisation de la RJM, afin que le bâtiment puisse continuer à être exploité, et ceci malgré le projet de construction d'un bâtiment neuf : remplacement des gaines RF, du linoleum et sécurisation du vide ventilé. Les crédits permettant la désignation d'un auteur de projet pour l'étude d'un nouveau bâtiment sont prévus à la MB2 2015.*

*M. Joie indique que le groupe Union souhaite s'abstenir sur le budget 2016 du CPAS. En effet, la majorité a annoncé que le CPAS disposerait d'une dotation renforcée, à EUR 4.500.000. Il entend à présent que la dotation est maintenue à son niveau de 2015 grâce à la meilleure gestion du CPAS. La majorité actuelle est en place depuis 9 ans. Pourquoi cette meilleure gestion n'a-t-elle pas été mise en place plus tôt ?*

*M. Devin indique que le montant alloué au CPAS par la Ville en 2016 est en fait plus élevé que EUR 4.500.000. Ainsi, la Ville a provisionné un montant de EUR 500.000 en faveur du CPAS. Aussi, le compte 2014 du CPAS a dégagé un boni de EUR 621.000. Auparavant, tout boni dégagé par le CPAS était systématiquement rapatrié par la Ville. A présent, le CPAS peut utiliser les marges qu'il dégage dans le cadre des besoins de son action.*

*M. Joie indique que la dotation au CPAS sera bien en 2016 de EUR 4.100.000.*

*M. Devin indique que les recettes accessibles au CPAS en provenance de la Ville dépassent les EUR 4.500.000 en 2016. Cet argent ne doit être dépensé qu'en fonction des nécessités de l'action sociale.*

## **2. CPAS – Budget général de l'exercice 2016**

### **- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget général de l'exercice 2016 du CPAS.

**Pour : 22**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON**

**Abstention : 7**

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

## **FINANCES**

### **3. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2015**

#### **- PRISE DE CONNAISSANCE**

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2015, s'élevant au montant de 11.890.865,28 €.

**Prise de connaissance**

### **4. Budget – Exercice 2016 – Prorogation du délai d'approbation par la tutelle**

#### **- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la prorogation du délai d'approbation du budget de la Ville de Binche, pour l'exercice 2016.

**Prise de connaissance**

## RENOVATION URBAINE

### 5. Opération de Rénovation Urbaine – Acquisition d'un immeuble sis rue Notre-Dame n° 11 à Binche

#### - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la convention-exécution 2015 B proposée par le SPW - Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme relative à l'acquisition de l'immeuble sis rue Notre-Dame, 11 à Binche.
- approuver le plan d'ordonnancement des dépenses relatives à ces travaux pour les cinq prochaines années.

*M. Piret indique que l'immeuble d'à côté – le pressing – est également en vente. Il demande pourquoi la réflexion ne se porte pas sur l'acquisition de ce bien également.*

*M. Van Houter indique que le Collège l'a envisagé. Néanmoins, la volonté n'est pas d'exproprier. Aussi, le propriétaire souhaite un prix trop élevé pour la Ville, compte tenu également du budget du projet à mener sur le site une fois les immeubles acquis.*

**Accord à l'unanimité**

## REGIE FONCIERE

### 6. Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le troisième trimestre 2015

#### - PRISE DE CONNAISSANCE

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le troisième trimestre 2015, s'élevant au montant de 127.194,94 €.

**Prise de connaissance**

### 7. Régie Foncière – Aliénation de gré à gré des parcelles cadastrées situées à Bray – Section B n° 633G à la rue du Pont de la Croyère et n° 631A à la rue Sainte-Marie à Bray

#### - DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente des parcelles cadastrées Section B n° 633G sise rue du Pont de la Croyère et n° 631A sise rue Sainte-Marie à Binche (Bray) pour une contenance totale de 4a 19ca, moyennant la somme de 5.000 €.

**Accord à l'unanimité**

### 8. Régie Foncière – Suppression partielle de l'assiette de la voirie communale à prendre dans la ruelle « Marché aux Poulets » à Binche

#### - DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente d'une parcelle sise ruelle « Marché aux Poulets » à Binche, cadastrée section B n° 948 A P0000 pour une contenance de 6,81 m<sup>2</sup> à prendre dans une parcelle plus grande, moyennant la somme s'élevant à 200 €.

**Accord à l'unanimité**

**9. Régie Foncière – Aliénation d'une parcelle sise rue du Four à Chaux à 7130 Binche cadastrée section D n° 99d**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- procéder à la désaffectation de la parcelle sise rue du Four à Chaux à 7130 Binche cadastrée section D n° 99d ;
- incorporer le bien à l'inventaire du domaine privé communal ;
- marquer son accord de principe sur la vente de ce bien.

**Accord à l'unanimité**

**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES**

**10. Acquisition de mobilier de bureau pour les Services communaux**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le descriptif technique du marché « Acquisition de mobilier de bureau pour les services communaux ». Le montant estimé s'élève à 4.058,45 € hors TVA ou 4.910,72 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 104/741-51 (n° de projet 20150182) ;
- approuver le principe des fournitures.

**Accord à l'unanimité**

**11. Confection des chèques propreté – Année 2016**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché public réf. 1010 « Confection des chèques propreté - Année 2016 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1010 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Confection des chèques propreté - Année 2016 ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à +/- 9.300,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 875/332-01 ;
- approuver le principe des fournitures.

**Accord à l'unanimité**

**12. Acquisition de matériel pour les salles de sports**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché public réf. 1020 « Acquisition de matériel pour les salles de sports », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1020 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition de matériel pour les salles de sports ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les

marchés publics. Le montant est estimé à 8.264,45 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1 : acquisition du système mini-maxi pour les paniers de basket de la Salle Saint-Albert;
- lot 2 : achat de 2 paires de poteaux de Volley-ball pour le DBM ;
- lot 3 : achat d'un râtelier mobile sur roulette pour le DBM ;
- lot 4 : achat de 2 filets FIVB pour le Volley-ball pour le DBM ;
- lot 5 : achat de 2 paires de protections de Volley pour le DBM ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 764/744-51 (n° de projet 20160023) ;
- approuver le principe des fournitures.

**Accord à l'unanimité**

### **13. Achat d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour le théâtre communal**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Achat d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour le théâtre communal », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf.1023 et le montant estimé du marché « Achat d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour le théâtre communal ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 49.999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016 à l'article 763/744-51 (n° de projet 20160051) ;
- approuver le principe des fournitures.

**Accord à l'unanimité**

### **14. Acquisition de poubelles publiques (Marché stock)**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Acquisition de poubelles publiques (Marché stock) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 1024 et le montant estimé du marché « Acquisition de poubelles publiques (Marché stock) ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 74.380,16 € hors TVA ou 89.999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- compléter et envoyer le formulaire standard de publication au niveau national ;
- financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2016 à l'article 876/741-98 (n° de projet 20160045) et seront à inscrire aux budgets extraordinaires des exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- approuver le principe de fournitures.

**Accord à l'unanimité**

## MARCHES PUBLICS DE SERVICES

- 15. Désignation d'un bureau d'études pour l'établissement d'un rapport technique en stabilité et le suivi des travaux de démolition d'un bâtiment sis à 7130 Binche à la rue Saint-Ursmer n<sup>os</sup> 11/13 – Procédure d'urgence – Paiement de la facture 2 – Facture finale – Sous la responsabilité du Collège Communal**  
**- RATIFICATION**

Dans le cadre du marché « Désignation d'un bureau d'études pour l'établissement d'un rapport technique en stabilité et le suivi des travaux de démolition d'un bâtiment sis à 7130 Binche, rue Saint-Ursmer n<sup>os</sup> 11-13 – Procédure d'urgence – Paiement de la facture 2 – Facture finale – Sous la responsabilité du Collège Communal », le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 9 novembre 2015 :

« - *D'approuver l'urgence du paiement de la facture de l'adjudicataire BUREAU D'ETUDES TRIEDRE afin d'éviter le paiement d'intérêts de retard* ».

*M. Devin indique qu'il s'agit de la suite du dossier géré en urgence de démolition d'un immeuble menaçant l'ordre public.*

*M. Piret souligne qu'il s'agit à nouveau d'un dossier soumis au Conseil pour ratification. Aussi, la facture concernée date d'octobre 2015. Si une modification budgétaire avait été proposée plus tôt, le Conseil ne serait pas pris dans une telle procédure en ratification puisque les crédits nécessaires auraient pu exister.*

*M. Ferrari indique qu'une modification budgétaire est un dossier important à constituer, qui prévoit plusieurs réorientations de crédits. Aussi, l'on ne prépare pas une MB pour le paiement d'une seule facture, sur base de laquelle par ailleurs des vérifications et un processus doivent être respectées avant d'en mandater le paiement. Aussi, c'est dans un esprit de gestion en bon père de famille que le Collège, dans le cadre d'une procédure prévue par le Code de la Démocratie locale, a décidé de payer la facture. Ceci permet d'éviter le paiement d'intérêts de retard notamment.*

**Accord à l'unanimité**

- 16. Contrat d'entretien du système d'alarme anti-intrusion – Hôtel de Ville**  
**- Approbation**  
**- DECISION**

Dans le cadre du marché « Contrat d'entretien du système d'alarme anti-intrusion - Hôtel de Ville », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat d'entretien du système d'alarme anti-intrusion de l'Hôtel de Ville avec la société AIRTERM SPRL, Z.I. Strépy-Bracquegnies, 23, Route du Grand Peuplier à 7110 La Louvière au montant de 397,50 € hors TVA ou 480,97 €, 21% TVA comprise et ce, pour une durée de 4 ans ;

- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 104/125-06.

**Accord à l'unanimité**

**17. Mission de coordination en matière de sécurité et de santé – Projet et réalisation – Pour les projets 2016**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Mission de coordination en matière de sécurité et de santé - Projet et réalisation - Pour les projets 2016 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 1015 et le montant estimé du marché « Mission de coordination en matière de sécurité et de santé - Projet et réalisation - Pour les projets 2016 ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 € hors TVA ou 14.999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2016 à l'article 138/122-01 ;
- approuver le principe des services.

**Accord à l'unanimité**

**18. Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan – Approbation d'avenant 2 – Suivi de gestion de pollution – Réalisation de forages de délimitation entre l'appartement démolé et le bâtiment en fin de travaux**

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché « Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan - Approbation d'avenant 2 - Suivi de gestion de pollution – Réalisation de forages de délimitation entre l'appartement démolé et le bâtiment en fin de travaux, le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 23 novembre 2015 :  
« - *D'approuver le principe des services complémentaires à réaliser dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 §3 du CDLD résultant de circonstances imprévisibles dues à la nécessité de procéder à une mission d'investigation de dépollution du site MARVAN ;*
- *D'approuver l'avenant 2 « Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan - Approbation d'avenant 2 - Suivi de gestion de pollution – Réalisation de forages de délimitation entre l'appartement démolé et le bâtiment en fin de travaux » pour le montant total en plus de 1.834,00 € hors TVA ou 2.219,14 €, 21% TVA comprise ;*
- *De financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 529/72301-60/2012 (n° de projet 20125292) en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues ;*
- *D'inscrire le point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal pour ratification de la décision du Collège communal en vertu des articles L1222-3 et L1311-5 du CDLD » ;*
- le financement de la dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

**Accord à l'unanimité**



**19. Marché de services concernant la vérification des infrastructures de type modules de jeux pour enfants/ Equipements de sports/Terrains multisports – Années 2016 à 2019**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Marché de services concernant la vérification des infrastructures de type modules de jeux pour enfants/ équipements de sports/ terrains multisports – Années 2016 à 2019 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1021 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Marché de services concernant la vérification des infrastructures de type modules de jeux pour enfants / Equipements de sports / Terrains multisports – Années 2016 à 2019 ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 4.192,00 € hors TVA ou 5.072,32 €, 21% TVA comprise (pour 4 ans) ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2016 et aux suivants, article 765/124-06 ;
- approuver le principe des services.

**Accord à l'unanimité**

**20. Contrat d'entretien de l'adoucisseur d'eau – DBM – Rue du Moulin Blanc n° 11 à 7130 BINCHE**

- **Approbation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Contrat d'entretien de l'adoucisseur d'eau - DBM, rue du Moulin Blanc n° 11 à 7130 BINCHE », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat d'entretien de l'adoucisseur d'eau - DBM, rue du Moulin Blanc n° 11 à 7130 BINCHE à la société CULLIGAN SA, Noordkustlaan 16 à 1702 GROOT-BIJGAARDEN au montant de 135,00 € hors TVA ou 163,35 €, 21% TVA comprise par année €, 21% TVA comprise et ce, pour une durée de 4 ans ;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 764/125-06.

**Accord à l'unanimité**

<b>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX</b>
-----------------------------------

**21. Eclairage public – DEX 302563 – Binche – Rues diverses – Battignies – Remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression (HGHP)**

- **Approbation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Eclairage public - DEX 302563 - Binche - Rues diverses – Battignies - Remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression (HGHP) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux de remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression (HGHP) à Binche - Rue diverses - Battignies ;
- approuver le bon de commande de l'offre n° 20392271 ;
- approuver le financement proposé par ORES ASSETS ;
- financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 au montant estimé de 159.647,32 € 21% TVA comprise.

**Accord à l'unanimité**

## **22. Chapelle Notre-Dame de Walcourt – Travaux de maintenance et de mise en valeur**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Chapelle Notre-Dame de Walcourt - Travaux de maintenance et de mise en valeur », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1014 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Chapelle Notre-Dame de Walcourt - Travaux de maintenance et de mise en valeur », établis par le Service du Patrimoine. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 20.500,00 € hors TVA ou 24.805,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1 : toiture, estimé à 1.825,00 € hors TVA ou 2.208,25 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2 : façades et pierres d'ornement, estimé à 15.675,00 € hors TVA ou 18.966,75 €, 21% TVA comprise ;
- lot 3 : électricité, estimé à 3.000,00 € hors TVA ou 3.630,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 773/723-60 (n° de projet 201500210).

*M. Piret demande de ne pas oublier une intervention sur la Collégiale, où des infiltrations sont à déplorer.*

### **Accord à l'unanimité**

## **23. Entretien des fossés et de rivières (marché stock)**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Entretien des fossés et de rivières (marché stock) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1018 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Entretien des fossés et de rivières (marché stock) ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 82.568,40 € hors TVA ou 99.907,76 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 877/735-55 (n° de projet 20160155) ;
- approuver le principe des travaux.

### **Accord à l'unanimité**

## **24. Asphaltage de la rue Basse Egypte à Buvrines**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Asphaltage de la rue Basse Egypte à Buvrines », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1022, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Asphaltage de la rue Basse Egypte à Buvrines ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 117.764,75 € hors TVA ou 142.495,35 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-52 (n° de projet 20160141) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-52 (n° de projet 20160141).

**Accord à l'unanimité**

**25. Démolition du site SAR/LS274 dit « Anciens établissements de confection Marvan » – PlanMarshall2.vert – Approbation d'avenant 3 – Evacuation déchets fioul lourd**

- **Procédure d'urgence**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Démolition du site SAR/LS274 dit 'Anciens établissements de confection Marvan' - PlanMarshall2.vert », le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 3 - Evacuation déchets fioul lourd du marché « Démolition du site SAR/LS274 dit 'Anciens établissements de confection Marvan' - PlanMarshall2.vert » – Procédure d'urgence pour le montant total en plus de 13.007,41 € hors TVA ou 15.738,97 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 2 jours ouvrables ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 529/72301-60 (n° de projet 20125292) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 529/72301-60 (n° de projet 20125292).

*M. Piret indique qu'il s'agit d'un troisième avenant sur ce chantier. L'existence de pollution n'était-elle pas prévisible sur ce site compte tenu de l'historique du site ?*

*M. Devin répond que l'on ne peut pas toujours tout prévoir.*

**Accord à l'unanimité**

<b>URBANISME</b>
------------------

**26. Ilot des Pastures – Expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble situé à l'Avenue Wanderpepen au n° 62 à 7130 Binche – Procédure d'extrême urgence**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- décider d'entamer la procédure d'expropriation ;
- approuver provisoirement le plan d'expropriation et le tableau des emprises ;
- d'acquérir le bien situé au n° 62 à l'Avenue Wanderpepen, à 7130 Binche, cadastré D 237 d par expropriation d'extrême urgence et pour cause d'utilité publique ;
- autoriser le Collège communal à négocier l'achat du bien.

*M. Devin indique que le Collège communal a écouté la remarque émise par M. Joie lors du précédent Conseil. Aussi un marché d'étude du projet de démolition sera présenté au prochain Conseil communal.*

*M. Piret demande si ce dossier concerne l'immeuble du restaurant chinois.*

*M. Devin répond qu'il s'agit de l'immeuble à appartements.*

**Pour : 22**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,  
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jean-Luc FAYT,  
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,  
Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER,  
Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA,  
Sarah DE BAETS, Didier DEHON**

**Abstention : 7**

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,  
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

## **AFFAIRES ECONOMIQUES**

### **27. Renouvellement du projet « WALLO'NET » en collaboration avec la Maison du Tourisme du Val de Sambre et de Thudinie**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord pour la reconduction du programme pour la Ville de Binche et l'engagement, en décembre 2015, de deux agents PTP, pour une durée de 24 mois supplémentaires ;
- ratifier la convention de collaboration avec la Maison du Tourisme du Val de Sambre et de Thudinie.

*M. Piret indique que lors d'un précédent Conseil, la décision a été prise de changer de Maison du Tourisme. Or ici, il s'agit de renouveler pour 24 mois un projet avec la Maison du Tourisme du Val de Sambre et de Thudinie, que le Conseil a décidé de quitter.*

*M. Devin indique qu'il s'agit d'un projet d'emploi subsidié, auquel ont accès les villes et communes via la Maison du Tourisme à laquelle elles appartiennent. La Ville de Binche relève encore de la Maison du Tourisme du Val de Sambre de la Thudinie aujourd'hui. Elle peut accéder au projet via celle-ci. En cas de changement de Maison du Tourisme en cours de projet, celui-ci suivra la Ville.*

**Accord à l'unanimité**

### **28. AIOMS – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015**

#### **- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2015 ;
- approuver le plan stratégique 2014/2016 - 2<sup>ème</sup> rapport d'évaluation ;
- approuver la révision des jetons de présence des administrateurs et des émoluments du président et du vice-président ;
- approuver le plan financier 2015-2017 et le projet de budget 2016.

**Accord à l'unanimité**

**29. IDEA – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'évaluation 2015 du Plan stratégique 2014/2016 ;
- approuver la modification relative à la composition du Conseil d'Administration, à savoir la désignation d'un Conseiller communal à Braine-le-Comte en remplacement d'un Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'IDEA.

**Accord à l'unanimité**

**30. I.P.F.H. – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la 2<sup>ème</sup> évaluation annuelle du plan stratégique 2014/2016.

**Accord à l'unanimité**

**31. I.G.R.E.T.E.C. – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015**

**- APPROBATION**

Le Conseil Communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour à savoir :

- approuver les affiliations / administrateurs ;
- approuver la 2<sup>ème</sup> évaluation du Plan Stratégique 2014/2016 ;
- approuver les modifications apportées aux fiches tarifaires In House.

**Accord à l'unanimité**

**32. HYGEA – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2015**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'évaluation 2015 du Plan stratégique 2014/2016 HYGEA ;
- approuver la désignation d'un Conseiller communal à Saint-Ghislain, en qualité d'Administrateur d'HYGEA.

**Accord à l'unanimité**

**33. ORES Assets – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2015**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver les points suivants :

- approuver la scission partielle de l'intercommunale - Absorption de Fourons par les associations chargées de mission Inter-Energa et INFRAX Limburg ;
- approuver l'évaluation du Plan stratégique 2014/2016 ;
- approuver le remboursement de parts R ;
- approuver l'actualisation de l'annexe 1 ;
- approuver la nomination statutaire.

**Accord à l'unanimité**

## ENVIRONNEMENT

### **34. Coût-vérité – Approbation du budget 2016 - APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget du coût-vérité pour l'exercice 2016, avec un taux de couverture de 100 %.

**Accord à l'unanimité**

## ENSEIGNEMENT

### **35. Enseignement maternel et fondamental – Année scolaire 2015/2016 – Contrat de guidance du Centre Psycho-Médico Social de Binche – Renouvellement - RATIFICATION**

Le Collège communal a marqué son accord pour le renouvellement du contrat entre la Direction Générale des Enseignements de la Province de Hainaut et la Ville de Binche, en vue d'assurer la guidance des élèves de notre enseignement maternel et fondamental, confiée au CPMS de Binche depuis janvier 1982. Le Conseil communal est invité à ratifier cette décision.

**Accord à l'unanimité**

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

### **36. Enseignement artistique à horaire réduit – Conservatoire Marcel Quinet – Année scolaire 2015/2016 et suivantes – Acceptation d'une convention de stage de l'Ecole Supérieure des Arts (Mons) - DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le projet de convention telle que présentée par le Directeur de l'Ecole Supérieure des Arts de Mons, ARTS, relative à des stages au conservatoire Marcel Quinet de la Ville Binche au cours des années scolaires 2015/2016 et suivantes.

**Accord à l'unanimité**

### **37. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Tableau de la population scolaire déclarée régulière au 31 janvier 2015 - APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de la population scolaire de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche, arrêté à la date du 31 janvier 2015 et vérifié par le service vérification de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Accord à l'unanimité**

## FABRIQUES D'EGLISE

### **38. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Exercice 2015 – Approbation de l'octroi d'un subside extraordinaire à la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche pour le remplacement de la chaudière de l'église**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- octroyer un subside de 15.000 € à la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche pour le remplacement de la chaudière de l'église ;
- liquider le subside de 15.000 € à concurrence des factures justifiées ;
- financer cette dépense par les crédits inscrits à la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2015, article 790/522-53 (n° de projet 20150216).

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN,  
Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella  
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,  
Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,  
Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,  
Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR,  
Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,  
Didier DEHON**

### **39. Fabrique d'église du Sacré-Coeur à Binche – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2015**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Coeur à Binche, en sa séance du 29 octobre 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 52.061,45 € ;
- Dépenses : 52.061,45 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN,  
Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella  
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,  
Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,  
Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,  
Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR,  
Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,  
Didier DEHON**

### **40. Fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2015**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche, en sa séance du 13 octobre 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 155.991,13 € ;
- Dépenses : 155.991,13 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Didier DEHON**

#### **41. Fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2015**

##### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 22 octobre 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 36.510,60 € ;
- Dépenses : 36.510,60 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Didier DEHON**

#### **42. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Budget – Exercice 2016**

##### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche, en sa séance du 07 juillet 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 33.476,72 € ;
- Dépenses : 33.476,72 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Didier DEHON**



**43. Fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez – Budget – Exercice 2016**  
**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez, en sa séance du 18 août 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 9.173,95 € ;
- Dépenses : 9.173,95 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Abstention : 11**

**Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Didier DEHON**

<b>POLICE ADMINISTRATIVE</b>
------------------------------

**44. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**  
**- ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant une zone piétonne sur une partie de la rue de la Nouvelle Synthèse à Ressaix et de rendre la cité accessible uniquement via la chaussée Brunehault afin d'interdire l'accès direct au Plateau Roland.

*M. Devin indique qu'un problème de passage de camion au sein de la Cité Vandervelde persiste, malgré l'interdiction de passage des véhicules de plus de 5 tonnes instaurée. Ce type de véhicules en transit vers le plateau Roland continue à emprunter cette voirie. Aussi, la proposition est d'empêcher physiquement le passage de ces véhicules sur une portion de la rue non habitée.*

*M. Piret demande si les habitants sont au courant.*

*M. Devin répond par l'affirmative, la demande émanant en fait des riverains.*

**Accord à l'unanimité**

**45. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**  
**- ABROGATION**

En sa séance du 29 novembre 2007, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de Parsignies, devant l'immeuble n° 9.

Le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 29 novembre 2007, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de Parsignies, devant l'immeuble n° 9.

**Accord à l'unanimité**

**46. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**  
- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de la Déportation, à la hauteur du n° 29.

**Accord à l'unanimité**

**47. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**  
- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Saint-Jacques, à la hauteur du n° 23.

**Accord à l'unanimité**

**48. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**  
- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de la Coopération, à la hauteur du n° 24.

**Accord à l'unanimité**

**49. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**  
- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Bray, à la rue Maton, à la hauteur du n° 6.

**Accord à l'unanimité**

**50. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**  
- **ABROGATION**

Lors de l'enquête relative à l'opportunité d'autoriser un stationnement pour personne à mobilité réduite par les services de Police, il a été constaté qu'à Binche, section de Bray, rue des Combattants, entre les immeubles n° 92 et n° 76, le trottoir était très large.

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route abrogeant le mode de stationnement à Bray, rue des Combattants entre les immeubles n° 92 et n° 76 et y instaurer un stationnement en saillie.

**Accord à l'unanimité**

**51. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**  
- **ARRET**

A Binche, section de Waudrez, la rue Rasseaux est réglementée en sens unique de circulation dans le sens autorisé vers la route de Mons.

Afin de faciliter la fluidité du trafic, il est proposé au Conseil Communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant à Binche, à la rue Rasseaux, à son débouché avec la route de Mons, deux bandes de sélection.

**Accord à l'unanimité**

**52. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 novembre 2015**  
**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 13 novembre 2015.

**Accord à l'unanimité sans remarque**

**DIVERS :**

*M. Piret relève que le Marché de Noël pose à nouveau un problème de stationnement cette année. Il indique qu'il relève de la combinaison du montage du Marché de Noël, de la durée de celui-ci, de son démontage et de l'arrivée de la Foire d'Hiver dans la foulée, un mois de décembre pourri pour les commerçants. Ce mois est pourtant particulièrement important pour eux. Cette réquisition de la Grand'Place durant le mois de décembre est très mauvaise pour le commerce local. Il faut en tenir compte. Il ajoute que le sapin de Noël est placé de plus en plus loin du centre de la place. Son emplacement occasionne des difficultés de virer pour les véhicules plus longs.*

*M. Devin indique que chaque année, la problématique est relevée. Cette année, le déroulement très tôt dans le calendrier, conformément au règlement de la foire adopté à l'unanimité par le Conseil communal, de la Foire d'Hiver, résultant du calendrier du Carnaval, s'ajoute à la problématique.*

*M. Devin apporte les éléments suivants en réponse à M. Piret.*

**1. La Grand-Place : un lieu de rassemblement et d'animation**

Ces dernières années, la Grand-Place de Binche est devenue un lieu de rassemblement festif et populaire très prisé où des milliers de personnes venant de l'entité binchoise et d'ailleurs ont plaisir à s'y retrouver à divers moments de l'année : fête de la musique, fêtes de septembre, marché de Noël, Binche-Chimay-Binche, retransmissions des matches des diables rouges.

Ces événements de joie et de partage, nous y tenons et notre population aussi. Ils correspondent à une conception que nous souhaitons d'un centre-ville en lieu de vie et d'animation. Cette conception est partagée par nos habitants et bon nombre des commerçants du centre-ville.

**2. Une politique équilibrée entre événement et stationnement**

Il est important de noter qu'hors événement, il est possible de se stationner en tout temps sur la Grand-Place.

Si certains commerces, notamment du secteur Horeca, se réjouissent de profiter de l'affluence que génèrent ces événements et donc, des retombées économiques qui en découlent, certains dont vous, Monsieur Piret, nous font part de leur mécontentement quant aux pertes de possibilités de stationnement sur la Grand-Place.

Il est important de signaler qu'il existe bien d'autres possibilités de stationnement dans le centre de Binche, notamment :

- le parking des Pastures qui est toujours sous-occupé et qui se trouve à 5 minutes de marche de la Grand-Place. *La distance entre le centre-ville et ce parking est même parfois équivalente à la distance entre les emplacements de parking de certains grands centres commerciaux ou galeries commerciales.*
- le parking Saint-Paul ou encore d'autres voiries jouxtant la Grand-Place et le centre de Binche où la mise en place d'une Zone Bleue gratuite a pour objectif d'instaurer une rotation et encourager le commerce de proximité. A noter que Binche est une des seules villes qui propose encore un système de parking gratuit en son centre-ville.

### **3. Une vision à long terme en matière de mobilité**

Il est un fait évident que le charroi routier ne cesse d'augmenter. D'un véhicule par foyer, nous sommes aujourd'hui à deux voire trois véhicules. La Ville de Binche est consciente de la nécessité de disposer de parkings afin de soigner l'attractivité de son Centre-ville. Un des projets phares que nous menons en la matière est sans nul doute la construction de l'Îlot Pastures.

Aussi, la Ville de Binche vient de décrocher, le 30 novembre 2015, un subside de 50.000€ pour l'actualisation de son Plan communal de Mobilité. L'une des priorités de cette actualisation sera de renforcer les poches de parking autour du centre-ville afin de rendre celui-ci plus accessible. Chacun sera invité à y participer et à nous donner son avis.

### **4. La foire d'hiver 2015, l'évènement de trop ?**

Concernant la Foire d'hiver (*remise en lieu et place à l'unanimité par le Conseil communal en mai 2014 faut-il le rappeler*), les dates sont (de tradition et cela est stipulé dans le règlement) établies en fonction du calendrier du Carnaval de Binche afin qu'elle se déroule entre les deux premières répétitions de batterie.

Cette année le Carnaval tombe très tôt... et donc les répétitions et la foire aussi. C'est vrai que c'est délicat en cette période de fin d'année qui est sans doute la période la plus intéressante en termes de chiffres d'affaires pour les commerces. Nous pouvons donc comprendre votre vive réaction.

Nous avons d'ailleurs aussitôt réagi et rencontré les forains afin de « négocier » un recul de leur arrivée et permettre ainsi le stationnement sur la Grand-Place à la veille de Noël. Le marché de Noël (patinoire + chalets) sera démonté pour le mardi 22 à midi et la foire ne prendra ses quartiers qu'à partir du 25 décembre au matin. Cet effort de chacun permettra donc de permettre le stationnement sur la Grand-Place les 22 après midi, 23 et 24 décembre toute la journée !

Durant la foire d'hiver, nous veillerons également à conserver plusieurs aires qui seront réservées au stationnement.

## **5. Déménager le Marché de Noël ?**

Si la majorité des événements de grande envergure se déroulent sur la Grand-Place de Binche, c'est pour des raisons évidentes et objectives : des raisons de situation et d'attractivité d'une part, et pour des raisons de sécurité et de logistique, d'autre part.

L'idée de déplacer, par exemple, le marché de Noël dans la Cour du Musée du Masque est tout simplement inimaginable pour des raisons de place et de sécurité. Et ce, tant en matière incendie que de police. Si cela avait pu se faire il y a plusieurs années c'est parce que nous disposions d'à peine une dizaine de chalets. Aujourd'hui, Binche fête Noël, ce sont 40 chalets, une patinoire pour les enfants, des illuminations et des animations.

Quand nous pouvons déplacer certains événements dans d'autres lieux de vie, nous le faisons également si cela s'y prête: fêtes médiévales, w-e renaissance, ciné en plein air, village kids, chasse aux œufs, halloween, etc.

*M. Joie indique que la presse fait l'écho de difficultés à trouver un accord à la Zone Incendie sur une clef de répartition des dotations communales. La Ville de Binche est citée comme grande perdante si un accord ne peut pas être trouvé.*

*M. Devin indique qu'il attend de voir les votes qui interviendront dans les Conseils communaux. Il informera lors de la prochaine séance du Conseil communal les Conseillers de la teneur du dossier et de l'état de celui-ci. Il s'agit ici de difficultés concernant l'accord pour la répartition des dotations communales en 2016. Chaque année, un accord devra être trouvé.*

*M. Devin constate qu'il n'y a plus de question. Il remercie, en cette dernière séance de l'année 2015, toutes les personnes présentes pour assister aux débats, qui s'intéressent à la vie de la Cité. Il remercie par ailleurs les Conseillers pour la qualité et la caractère constructif des débats. Il remercie enfin l'Administration communale pour la bonne préparation des dossiers.*

\*

La séance publique est levée

# HUIS CLOS

## PERSONNEL

1. **Personnel employé statutaire – Convention de mise à disposition d'un travailleur entre la Ville de Binche et l'ASBL Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque – Renouvellement**
  - **DECISION**
  
2. **Personnel employé statutaire – Convention de mise à disposition d'un travailleur entre la Ville de Binche et l'ASBL Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque – Renouvellement**
  - **DECISION**

## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

3. **Enseignement fondamental – Binche 2/Direction – Admission à la fonction de promotion de Directeur de l'école communale fondamentale**
  - **DECISION**
  
4. **Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maitresse de religion catholique à titre définitif**
  - **DECISION**
  
5. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre de temporaire prioritaire**
  - **DECISION**
  
6. **Enseignement maternel – Année scolaire 2015/2016 – Organisation de la rentrée scolaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 / du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et du 1<sup>er</sup> octobre 2015 – Désignations et affectations des institutrices maternelles**
  - **DECISION**
  
7. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire**
  - **DECISION**

8. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Organisation des cours d'éducation physique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015  
- DECISION
9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Organisation des cours de religion catholique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015  
- DECISION
10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Organisation des cours de religion islamique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015  
- DECISION
11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et 1<sup>er</sup> octobre 2015 – Désignations et affectations des instituteurs (trices) primaires temporaires et définitifs  
- DECISION

<b>ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>
--------------------------------

12. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2015/2016 – Nomination à titre définitif d'un professeur de piano à dater du 1<sup>er</sup> novembre 2015  
- DECISION
13. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2015/2016 – Charges du personnel – Désignation et fixation des prestations des professeurs  
- DECISION
14. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2015/2016 – Charges du personnel – Désignation et fixation des prestations des professeurs  
- DECISION
15. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2015/2016 – Personnel – Démission d'un professeur de musique de chambre instrumentale  
- DECISION
16. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2015/2016 – Personnel – Désignation de d'un professeur de musique de chambre instrumentale  
- DECISION